

Acquérir la nationalité française, un marché juteux en Algérie



Acquérir la nationalité française, cette nationalité qui est celle, ne l'oublions jamais, de l'ex pays colonisateur, qui a commis des tas de « crimes contre l'humanité » (Dixit Emmanuel Macron), un véritable génocide contre les Algériens durant 132 années de colonisation barbare (1.500.000 maghrébins en 1830 et 10 millions d'Algériens en 1962)

Le pays d'une armée française sauvage et sanguinaire qui a massacré 1.500.000 « soldats » du FLN et de l'ALN (selon les

statistiques « bidons » des différents gouvernements, élites et historiens, Algériens et même Français) et, pour clore ce chapitre, tenter de rejoindre, quel qu'en soit le prix à payer (quelquefois même au prix de leur vie) ce pays qui les accueille si mal, leur interdisant de pratiquer leur religion, leurs mœurs et coutumes, de porter un voile, de manger halal, et j'en passe...

Pour revenir sur le sujet principal, acquérir cette nationalité française est devenu aujourd'hui un marché florissant, selon les médias algériens (Source : ObservAlgérie du 13 mars 2018).

La demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation permet à de très nombreuses officines et bureaux spécialisés (Ils poussent, paraît-il, comme des champignons) qui emploient tous les moyens pour s'accaparer ce marché, très rentables pour eux) et profiter ainsi de la crise économique qui frappe l'Algérie et du nombre de plus en plus important de jeunes Algériens (et même quelquefois plus âgés) d'émigrer vers la France.

Il y a encore quelques années, ce marché était réservé aux avocats et écrivains publics mais, actuellement, ils sont dépassés et cela donne lieu à de très nombreuses « arnaques » d'organismes qui profitent ainsi du « désespoir des Algériens ».

Certaines « officines » promettent des mirages aux candidats désirant « devenir Français ».

Elles offrent un « pack » de services spécialisés ayant pour objectif déclaré de décrocher un « décret de naturalisation », à l'aide notamment de services de consultations électroniques indépendants.

Le tarif moyen pratiqué, par ces officines spécialisées, s'élève à environ 20.000 dinars algériens et cela uniquement pour la démarche de tenter d'obtenir ce « tant désiré » CNF

(Certificat de nationalité française).

Tout est prévu et, en cas de refus, ce qui se produit le plus souvent, les candidats sont dirigés vers des « avocats français », installés en France, qui proposent des démarches judiciaires à des tarifs dépassant quelquefois les 5000 euros.

Un grand « bravo » à ces avocats, de véritables vautours qui se gavent de la misère algérienne.

Devant la multiplication de ces arnaques, de nombreux candidats à l'émigration se dirigent vers d'autres pays européens, les Pays-Bas par exemple, qui, devant le nombre très en hausse des demandes, met en place un service de prépaiement pour obtenir un rendez-vous et prend la précaution de mettre en garde contre les propositions frauduleuses destinées à l'obtention d'un passe-droit.

Il est bien évident que ce flux permanent n'est pas près de se tarir mais il est urgent de faire entendre, aux heureux bénéficiaires de ce « certificat de nationalité française », que le pays, dont ils deviennent de nouveaux citoyens, a des lois, des valeurs, des principes et une laïcité qu'ils ont l'obligation de respecter !

Qu'ils sachent également qu'ils ne pourront pas bénéficier en France des mêmes largesses incontrôlées des caisses de retraites, qui offrent plus de 200 millions à de « faux retraités » censés vivre au Maghreb (*Nous l'avions déjà indiqué dans un article le 13 janvier 2018*), notamment, comme vient de le signaler une nouvelle fois la Cour des comptes, à un soi-disant retraité algérien de 117 ans !

Il serait grand temps que la ministre de la santé, Agnès Buzyn, s'intéresse à cette fraude organisée avant que le Premier ministre, à présent informé, ne se trouve devant l'obligation de la rappeler à l'ordre.

Manuel Gomez